



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 434 RELATIF AUX NUISANCES APPLICABLES PAR LA MUNICIPALITÉ DE NOUVELLE ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 374

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du 15 avril 2024 ;

QUE le Conseil de la municipalité de Nouvelle a adopté ledit règlement ci-haut identifié à la séance du 13 mai 2024 ;

QUE ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Nouvelle, le 15 mai 2024.

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Benoît Cabot', is positioned above the printed name and title.

Benoît Cabot
Directeur général et greffier-trésorier